



Communiqué de presse
Paris, le 21 mars 2017

L'État s'engage en faveur de l'égalité professionnelle

Signature du premier Plan régional en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Pôle Emploi et la Caisse des dépôts ont signé aujourd'hui le premier Plan régional en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Fruit d'un travail partenarial réussi entre ses signataires, il permet d'**ancrer l'égalité professionnelle comme une politique publique à part entière**.

« Il est anormal qu'au XXI^e siècle, de telles différences subsistent entre les femmes et les hommes, dans le monde professionnel. Nous devons tout faire pour les supprimer et, en tant qu'acteurs publics, il est de notre devoir de montrer l'exemple, c'est pourquoi nous nous engageons ce jour dans ce grand plan en faveur de l'égalité professionnelle » a souligné Michel Delpuech, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le sexe, premier facteur d'inégalités dans l'environnement professionnel

Ces inégalités persistent, sous de multiples formes : la concentration des femmes dans quelques filières professionnelles, les difficultés d'accès à l'emploi et aux postes à responsabilités, les écarts de rémunération toujours importants, la très forte proportion de femmes parmi les temps partiels, les obstacles rencontrés par les femmes qui créent leur entreprise ou encore les violences au travail.

Un plan en sept axes

Le Plan régional en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes détermine **sept axes prioritaires d'action** :

- diffuser la connaissance sur les inégalités professionnelles ;
- favoriser l'insertion professionnelle des femmes ;
- soutenir le dialogue social en faveur de l'égalité professionnelle dans l'entreprise ;
- lutter contre les stéréotypes sexistes et encourager la mixité professionnelle ;
- favoriser la création d'entreprise par les femmes ;
- lutter contre les violences faites aux femmes au travail et prendre en compte l'impact des violences sur la carrière des femmes ;
- développer les coopérations locales.

Des actions concrètes

Les signataires se sont engagés à développer des actions concrètes pour l'égalité professionnelle et salariale permettant de réduire sensiblement les inégalités, par exemple :

- développer des programmes d'accompagnement pour les jeunes femmes en insertion, en situation de décrochage ou d'exclusion, permettant de les remobiliser et de valider un projet professionnel ;

- prendre en compte de manière transversale la thématique « égalité femmes-hommes » dans les programmes de financement du Fonds social européen (FSE) ;
- soutenir des actions de promotion de la mixité dès le plus jeune âge, mais aussi auprès des demandeuses d'emploi grâce à la formation d'au moins un.e conseiller.e de chaque agence de Pôle Emploi ;
- développer des parcours de mentorat et d'accompagnement à la création d'entreprise, permettant de guider les potentielles créatrices d'entreprise ;
- renforcer l'information des femmes victimes de violences au travail, afin qu'elles puissent mieux connaître leurs droits et se défendre en cas d'agression.

Quelques chiffres en Île-de-France

Les femmes représentent 49,1 % de l'ensemble de la population active.

64 % des femmes entre 15 et 64 ans exercent un emploi (contre 70 % des hommes).

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes en Île-de-France est de 25 % tous facteurs confondus et de 19,2 % à durée de travail identique.

L'éventail des métiers occupés par les femmes est plus de deux fois moins important que celui des hommes.

30 % des créateurs d'entreprise sont des femmes.

Une femme sur cinq dit avoir été confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

@Prefet75_IDF